

Nom commercial: Chlorhexidini diglucon. sol 1%

Numéro de la matière: 072780

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.09.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.09.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Chlorhexidini diglucon. sol 1%

N° d'article 07278000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 242-354-0

No. CAS 18472-51-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom commercial: Chlorhexidini diglucon. sol 1%

Numéro de la matière: 072780

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.09.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.09.20

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient D-gluconic acid, compound with N,N"-bis(4-chlorophenyl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tetraazatetradecanediamidine (2:1)

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux****D-gluconic acid, compound with N,N"-bis(4-chlorophenyl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tetraazatetradecanediamidine (2:1)**

No. CAS	18472-51-0			
No. EINECS	242-354-0			
Concentration	>= 1	<	2.5	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Eye Dam. 1		H318	
	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 1		H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 10
Aquatic Chronic 1	H410	M = 1

Autres ingrédients *****eau**

No. CAS	7732-18-5			
No. EINECS	231-791-2			
Concentration		>=	95	%
Le renvoi: [4]				

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. Ne pas laisser sans surveillance les personnes atteintes. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Protéger les secouristes

Nom commercial: Chlorhexidini diglucon. sol 1%

Numéro de la matière: 072780

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.09.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.09.20

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le médecin. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.). En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant - risque de lésions oculaires graves

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Acide chlorhydrique (HCl); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrogénation nocifs pour la santé. Oxyde d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Nom commercial: Chlorhexidini diglucon. sol 1%

Numéro de la matière: 072780

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.09.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.09.20

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée. Le produit faut être appliqué seulement par personnel entraîné. Porter équipement de protection. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	1	-	25	°C
--------	---	---	----	----

Stabilité au stockage

Stocker à température ambiante.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Protéger de la gelée.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	12	Des liquides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Autres substances dangereuses liquides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Protéger du rayonnement solaire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Filtre à combinaison multiple ABEK; Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants			
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	0.11	mm	
Gants			
Matériau approprié	Polychloroprène		
Épaisseur du gant	0.65	mm	

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Lunettes à coques

Protection du corps

Vêtement de protection; Combinaison à jeter après l'usage

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
------	---------

Nom commercial: Chlorhexidini diglucon. sol 1%

Numéro de la matière: 072780

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.09.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.09.20

Couleur	incolore à jaune	
La limite de l'odeur		
Remarque	Non applicable	
valeur pH		
Valeur	env.	6.4
Point de congélation		
Remarque	N'est disponible	
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Valeur	env.	100 °C
Source	Valeur évaluée	
Point d'éclair		
Valeur	°C	
Remarque	Non applicable	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité		
Remarque	Non applicable	
Pression de vapeur		
Remarque	non déterminé	
Densité		
Valeur	env.	1.003 g/ml
Remarque	Relative Density according specification	
Hydrosolubilité		
Remarque	non déterminé	
solubilité(s)		
Remarque	non déterminé	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'action de la lumière. Protéger du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

10.5. Matières incompatibles

Alcalines, Eviter le contact avec des substances oxydantes. Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Aucun données connues.

Nom commercial: Chlorhexidini diglucon. sol 1%

Numéro de la matière: 072780

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.09.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.09.20

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

Nom commercial: Chlorhexidini diglucon. sol 1%

Numéro de la matière: 072780

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.09.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.09.20

à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.